Trente huitième Année — N° 177 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 26 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 25 JUIN 1893.

M. CLÉMENCEAU

Nous avons jugé sévèrement la légèreté inconsciente de M. Millevoye dans l'affaire de jeudi ; nous avons regretté qu'il eût cru devoir accuser si violemment plusieurs de ses collègues sans avoir entre les mains d'autres preuves que des documents apocryphes ; nous nous sommes associés aux critiques formulées contre lui, mais vraiment nous ne pensions pas que les radicaux auraient l'aplomb de tirer parti de cette histoire pour dresser à M. Clémenceau un piédestal scandaleux et l'élever aux nues aujourd'hui après l'avoir si bien exécuté la veille.

Les assemblées politiques sont changeantes, mais vraiment celle-ci pousse la platitude un peu trop loin.

Quand bien même M. Clémenceau ne serait coupable en aucune façon des crimes nouveaux dont prétendait l'accabler M. Millevoye, n'en reste-t-il pas moins toujours l'ancien commandité de Cornélius Herz, l'homme du Panama, et, à ce titre ne doit-il pas être traité avec la même sévérité que par le passé?

D'accord, parfaitement, que les documents produits à la tribune de la Chambre, dans la mémorable séance de jeudi, sont faux; mais en quoi cela réhabilite-t-il M. Clémenceau des accusations précédemment formulées contre lui? La Chambre l'avait exécuté lundi sur sa conduite antérieure et non pas sur les faits allégués par M. Millevoye, puisqu'elle ne les connaissait pas encore. Son jugement reste donc entier et il faut vraiment que M. Clémenceau et ses amis aient une certaine dose de cynisme pour oser maintenant en appeler devant l'opinion publique et le pays.

Si les parlementaires n'ont qu'un médiocre souci des lois de la logique et de l'honneur, le peuple heureusement qui a plus de probité, de bon sens et de loyauté qu'eux tous réunis saura juger cet homme, comme il le mérite, et, sans retenir les imputations calomnieuses dirigées contre lui, se souvenir cependant de ce qui est vrai, c'est-à-dire de toute la néfaste carrière politique de M. Clémenceau, et rendre un verdict en conséquence.

M. Clémenceau, avant comme après la séance de jeudi, reste ce qu'il était, c'est-à-dire l'homme aux relations étranges avec Cornélius Herz, l'homme flétri deux fois de ce chef par Déroulède aux applaudissements de la Chambre, l'homme à qui M. de Mahy lançait un jour cette apostrophe terrible : « Vous osez soutenir que Cornélius Herz n'est pas un agent de l'étranger ? » et cela aux acclamations de tous ses collègues, l'homme, en un mot, qui a joué un rôle si déplorable dans la politique française depuis quelques années et qu'il serait vraiment trop commode de laver maintenant de ses anciennes fautes parce qu'une imputation dirigée contre lui a été reconnue calomnieuse.

On voudrait faire de M. Clémenceau une grande victime ; on ne l'empêchera pas de rester un grand coupable. La réprobation première que lui a infligée la Chambre dans un jour de raison, demeurera, en dépit de tout, la caractéristique définitive de cet homme qui fut un des mauvais génies de notre pays.

L'AFFAIRE DES DOCUMENTS ANGLAIS DÉROBÉS

L'arrestation de Norton

Nous avons pu annoncer, en dernière heure, samedi matin, l'arrestation de Norton et de M. Ducret, directeur de la *Cocarde*, sous l'inculpation de vol de documents.

L'arrestation de Norton, comme le dit le *Gaulois*, est un véritable roman de Gaboriau.

Jeudi soir, on amena plaisamment Norton au *Figaro*, comme un colis, une pièce à conviction, un objet de vitrine, et on voulut l'interviewer. Mais Norton s'y refusa, de crainte que son interview ne servit de base à son interrogatoire. Alors le préposé au colis alla déposer Norton dans un petit hôtel, ne voulant pas le reconduire chez lui, où il aurait pu être arrêté ; et après l'avoir confié à des gardes du corps, il courut au domicile de Norton, où il fut reçu par la femme de son prisonnier.

— Vite ! lui dit-il; la perquisition qui vient d'être opérée chez vous n'est pas la dernière; ils vont revenir; il faut filer et emporter tout ce que vous pouvez avoir à sauver.

— Où allons-nous ?

— Rejoindre votre mari; mais, surtout, n'oubliez pas l'argent. Vous savez... l'argent ?

Mme Norton, affolée, sortit de la cachette où ils reposaient en paix les dix mille francs touchés par son mari en échange des fameux documents, et les confia à son visiteur, avec lequel elle partit.

A-t-elle revu son mari ? On dit que non.

Quant à ses dix mille francs, son visiteur les a emportés, les a restitués aux personnes qui les avaient versés à Norton.

Il résulte de ce fait que Norton n'a même pas touché le prix des documents vrais ou faux qu'il a livrés.

Quoi qu'il en soit, le *Figaro* raconte la conversation que le nègre mauricien eut dans ses bureaux :

» M. Norton était assis tout près de nous, à notre droite. Il refusait de répondre à nos questions quand est arrivé le marquis de Morès, qui s'est placé devant nous et qui, regardant Norton dans les yeux, lui a dit :

» — Voyons, Norton, ce n'est plus l'heure de feindre. Vous savez que l'on nie l'authenticité des documents que vous nous avez donnés comme vrais ?

» — Quand on les *nierait* ? Vous savez, vous, que je suis un honnête homme.

» — Je l'espère pour vous. Toutefois, vous vous êtes donné comme traducteur expert à l'ambassade d'Angleterre, et l'on m'a dit aujourd'hui que jamais vous n'aviez été attaché à l'ambassade.

» — Je ne me suis pas donné comme traducteur. On m'a donné comme tel, ce n'est pas la même chose. Mais les papiers que j'ai livrés sont authentiques. Le reste me regarde. Il ne faut pas me faire jouer un rôle comme celui que joue dans tous les récits qu'on a publiés. Est-ce que j'ai brisé un coffre-fort ? Est-ce qu'il y a eu du drame dans notre affaire (Non, non, et j'ai été assez mécontent quand j'ai lu tout ce qu'on a écrit. Je m'en suis plaint, d'ailleurs.

» — Ne détournez pas la question. On nous dit que vous n'avez pas été seul à confectionner ces papiers, que vous étiez entouré de toute une bande, que vous avez agi sous l'inspiration de M. X... Je veux le savoir. J'ai le droit d'exiger que vous parliez.

» Norton était visiblement troublé. Il haussait les épaules. Il balbutiait toujours les mêmes mots :

» — Des racontars ! Je m'en suis assez plaint...

» Ses regards toutefois ne pouvaient se détacher des yeux noirs de M. de Morès qui semblait vouloir l'hypnotiser.

» — Répondez-moi, disait le marquis.

» — Je n'ai pas à répondre. Je ne veux pas qu'on parle de moi dans les journaux. J'ai une femme.

» — Vous avez envers nous des engagements d'honneur. Répondez.

» Il continua à se taire.

» M. de Morès, irrité, se retira pour donner des instructions à des amis qui l'attendaient. J'essayai de reprendre ses questions. »

L'authenticité des documents

Sur l'authenticité des documents, M. Ducret, interrogé dans la journée de vendredi, avant son arrestation, a fait cette déclaration :

« Quant à l'authenticité des documents, pour moi, elle ne fait pas de doute. J'ai « eu » entre les mains une longue liste sur papier du Foreign Office, avec les armes d'Angleterre en tête : au bas, la signature du ministre et le sceau du ministère. Je l'ai examinée très attentivement, et je ne crois pas être victime d'un faussaire. J'ai payé ces pièces vingt mille francs. Cette somme m'a été fournie par des amis, et, si les pièces que l'on est venu m'offrir ne m'avaient pas semblé être authentiques, jamais je ne me serais embarqué dans cette affaire.

» Reste cette autre supposition que je suis victime d'une machination ourdie par des gens ayant intérêt à nous créer des ennuis. Jusqu'à présent, j'estime qu'il faut aussi écarter cette suppssition.

» Dans tous les cas, je tiens à tirer cette affaire au clair, et vais entamer une action judiciaire qui établira nettement et définitivement quelle est la valeur de ces documents. »

L'auteur responsable

Qui est maintenant l'auteur responsable de ce scandale, si les documents ne sont point authentiques ? Rochefort, dans l'*Intransigeant*, sous ce titre « Constans volé », n'hésite pas à accuser l'ancien ministre de l'intérieur :

« Je dispense le facétieux Millevoye de me fournir aujourd'hui les renseignements que je lui demandais hier. Je suis allé les chercher moi-même au Foreign-Office, où j'ai eu la chance de rencontrer M. Lister, à qui on attribuait les lettres lues à la tribune et publiées au nombre de quinze au *Figaro* d'hier.

» M. Lister, qui s'est arraché à une conversation avec lord Rosebery pour nous recevoir — car j'avais tenu à amener un témoin de l'entrevue — est un homme d'environ quarante-cinq ans, à la barbe blonde, grisonnante, et qui paraît occuper une assez haute position au ministère des affaires étrangères. Il parle le meilleur français et même le parisien.

— » Je n'ai pas lu les lettres en question, mais comme on m'assure qu'elles fourmillent de fautes d'orthographe, je puis vous affirmer qu'elles sont apocryphes. »

— « Et la plus importante, lui fis-je observer, celle où je suis désigné comme ayant touché de l'Angleterre 3,600 livres sterling, vous l'a-t-on mise sous les yeux ? »

» — « Oui, dit-il en riant ; mais je cherche pourquoi on a choisi mon nom plutôt qu'un autre pour le mêler à cette abominable mystification. »

» Et il résuma ainsi sa pensée :

» — « C'est une bande d'escrocs qui aura voulu exploiter une bande d'imbéciles... »

» M. Lister me tendit la main qui, j'en donne ma parole d'honneur, était absolument vide, et nous nous retirâmes. »

Un télégramme à Rochefort

Le télégramme suivant a été adressé, hier, à M. Henri Rochefort :

« Nous avons été stupéfaits de l'accusation inattendue contenue contre vous dans le document de M. Millevoye. Nous nous sommes abstenus.

« Nous profitons de cet événement pour vous envoyer l'assurance de notre profonde estime et amitié.

« LAISANT, LAUR, REVEST, LE SENNE, ARGELIÈS. »

Les révélations de la « Cocarde »

Paris, 24 juin. — La *Cocarde* dit :

« Nous avions annoncé hier que nous publierions un document destiné à jeter une lumière particulière sur le débat.

« Aujourd'hui, la parole est au juge d'instruction et nous devons réserver nos documents pour le jour où, reconnus vrais, leur publication sera un devoir, ou bien reconnus faux, il importera d'en rechercher la provenance véritable. »

Revenant sur les fautes révélées dans les documents produits à la tribune par M. Millevoye, la *Cocarde* prétend :

« Ces fautes sont des fautes du copiste et ne figurent pas sur le document original dont nous avons la photographie sous les yeux et que nous devions publier aujourd'hui ».

Cornélius Herz

Un rédacteur du *Jour* a interrogé M. Develle sur le rapport Brouardel et Charcot, concernant la santé de Cornélius Herz. Le ministre a répondu :

« J'ai fait connaître, jeudi dernier, par une note que j'avais écrite *moi-même*, ce que je croyais pouvoir dire; je l'ai fait, et pour répondre à M. Millevoye et pour renseigner le public.

» Je ne puis aujourd'hui en dire davantage.

» Le rapport est arrivé hier au ministère et j'en ai pris tout de suite connaissance ; je l'ai communiqué ensuite au gouvernement, qui a décidé de ne pas le faire connaître au public.

» J'ai déjà fait une énorme concession en faisant connaître le sens général du rapport de MM. Brouardel et Charcot.

» Il y a dans le rapport des médecins des appréciations, des révélations même, sur l'état général du malade, de nature à l'éclairer sur sa santé et à inquiéter sa famille. Est-ce à nous qu'il appartient de les renseigner *formellement* ? Je ne le crois pas et ce rapport, je vous le déclare, restera secret, excepté bien entendu pour les membres de la commission d'enquête, auxquels je serai bien obligé d'en donner connaissance, si l'on m'y oblige. »

MM. Ducret et Norton au Dépôt

M. Norton a été conduit ce matin au service anthropométrique et y a été mesuré.

Quelques instants après, des agents se sont rendus au dépôt et ont invité M. Ducret à les suivre également au service anthropométrique; M. Ducret s'y étant énergiquement opposé, le agents ont informé le parquet de l'incident. Il a été décidé que M. Ducret ne serait pas pour le moment mesuré.

Le directeur de la *Cocarde* n'a été interrogé que dans le courant de l'après-midi.

Le garde des sceaux a transmis au président de la Chambre une demande du parquet tendant à ce que les papiers lus par M. Millevoye à la Chambre, jeudi dernier, lui soient remis en vue de l'instruction judiciaire qui se poursuit.

M. Goron a été mandé cette après-midi au cabinet de M. Atthalin, juge d'instruction.

Chez M. Deacesti, on affirme que Norton n'est jamais venu chez ce dernier, où pourtant on croit qu'on a connu les photographies des documents.

Paris, 24 juin. — M. Ducret a été amené, à midi, dans le cabinet du secrétaire de M. Goron où il a déjeuné. Il a été interrogé vers deux heures par M. Atthalin.

M. Norton, appelé ensuite par le juge d'instruction, sera probablement confronté dans la soirée avec M. Ducret et avec M. Millevoye.

Encore Norton

Le *Temps* confirme que Norton, alors qu'il dirigeait à Marseille un office de transit, fut condamné à quelques mois de prison par la police correctionnelle. Il ne vint à Paris qu'après avoir purgé sa peine.

Dans ses diverses déclarations, M. Ducret a dit qu'ayant suivi Norton, il y a quelque temps, il l'avait vu entrer à l'ambassade d'Angleterre, ce qui l'avait invité à croire à la qualité que s'attribuait Norton.

Aujourd'hui l'ambassade d'Angleterre déclare qu'un homme répondant au signalement de Norton avait été sur sa demande reçu par M. Austin Lee, premier secrétaire, à qui il avait demandé à être employé comme traducteur. M. Lee répondit à ce solliciteur qu'il n'y avait pas de place pour lui à l'ambassade.

Dernières Nouvelles

La demande d'emploi adressée par Norton à l'ambassade anglaise

Paris 24 juin. — L'ambassade anglaise communique à la presse la note suivante :

« Diverses assertions erronées ayant été produites en ce qui concerne l'emploi, pour l'ambassade de Sa Majesté, d'un natif de l'île Maurice, du nom d'Alfred Norton, *nous sommes autorisés à déclarer* que cette personne n'a jamais été, en aucune manière, employée à l'ambassade, et qu'elle était totalement *inconnue*, jusqu'au mois de mars dernier, époque à laquelle il sollicita à l'ambassade d'appuyer une demande que, en qualité de sujet britannique, il était sur le point d'adresser aux autorités françaises compétentes, afin d'obtenir l'autorisation d'exercer à Paris comme interprète juré et traducteur pour la langue anglaise.

» Norton fut informé qu'avant qu'aucune démarche put être faite en sa faveur il était nécessaire qu'il produisit d'autres certificats qu'un simple passeport pour témoigner de sa respectabilité et de sa moralité et il revint peu de temps après avec une lettre d'un député français bien connu, occupant une très grande situation et de la plus haute honorabilité, appuyant la requête de Norton et où il était dit que le pétitionnaire avait demeuré à Marseille plus de 20 ans et y était honorablement connu.

» Une déclaration favorable en ce qui concerne les bonne vie et mœurs de Norton fut délivrée en outre par le maire de cette ville au consul de Sa Majesté.

» L'ambassade se croit en conséquence autorisée à faire parvenir la demande de Norton par la filière d'usage au ministre des affaires étrangères pour être transmise aux autorités compétentes ; mais, jusqu'à ce jour, l'ambassade ignore si cette demande reçut un accueil favorable. »

Millevoye, Ducret, et Norton, chez le juge d'instruction. — Aveux de Norton. — Importantes révélations. — Complicité de Ducret. — Dénégations de ce dernier.

Paris, 24 juin. — M. Atthalin s'est entretenu cette après-midi pendant une heure avec le Procureur de la République puis il a fait extraire MM. Ducret et Norton.

A 3 heures, M. Millevoye a demandé à être entendu. Reçu par le juge d'instruction, il a confirmé sa déposition d'hier, insisté sur sa bonne foi et fourni des renseignements sur son entrevue avec les diverses personnes de l'affaire.

M. Millevoye sera entendu contradictoirement avec les accusés et les témoins.

En sortant du cabinet du juge, il a refusé à nos confrères de leur fournir des renseignements à cause du serment qu'il avait prêté.

Norton, interrogé ensuite, a fini par avouer que les pièces étaient fausses et qu'il les avait fabriquées. Il a reçu, dit-il, pour cette besogne : 1° 5,000 francs que M. Ducret lui a donnés à Neuilly; 2° 5,000 francs qui lui ont été remis mardi chez M. Chevillard, en présence de MM. Millevoye, de Dion, Ducret, Lagraine, de Testi et Judet, du *Petit Journal*.

M. Atthalin a appris à Norton que les 10,000 fr. demandés à Mme Norton avaient été restitués au marquis de Morès.

Norton entra alors dans une violente colère. Il déclara avoir été inspiré par Ducret et avoir travaillé sous ses ordres.

M. Atthalin interrogea de nouveau Ducret qui répéta la réponse qu'il a publiée dans la *Cocarde* avant son arrestation. Il opposa aux assertions de Norton un démenti énergique disant qu'il avait toujours cru les documents authentiques, et protestant contre le rôle qui lui était prêté.

M. Atthalin, après avoir conféré avec M. Roullier a confronté Ducret avec Norton. Celui-ci a maintenu ses affirmations contre le directeur de la *Cocarde* qui a protesté violemment en s'écriant : « Misérable, ce que vous faites est infâme ! »

Après la confrontation, M. Ducret a dit que Norton devait être l'agent de personnages qui lui avaient tendu un piège.

La confrontation de Ducret et Norton a duré de 6 h. 1/2 à 8 heures. La scène a été très violente, *mais Norton*, quoique traité de menteur et de misérable, ne sourcillait pas et a persisté dans ses affirmations.

Le directeur de la *Cocarde*, a été très net dans ses réponses. Il a déclaré qu'il pouvait être l'objet d'une mystification, mais qu'il croyait plutôt avoir été victime d'une machination dont il ne comprend pas le but.

M. Atthalin a posé successivement plusieurs questions aux inculpés essayant de les faire se contredire mais ni M. Ducret ni Norton ne sont sortis de leur première déclaration.

Norton a raconté comment M. Ducret l'avait engagé à gagner une forte somme en fabricant des faux documents. Le directeur de la *Cocarde* lui a opposé le démenti le plus formel et a raconté comment Norton était venu lui proposer les papiers. Cette partie de la déposition est confirmée par le récit de M. Millevoye.

A 8 heures, les inculpés ont été reconduits au dépôt. M. Ducret n'est pas au secret comme on l'a dit.

MM. Touny et Goron partis pour une destination inconnue

Paris, 24 juin. — La *Cocarde*, dans sa dernière édition, dit que MM. Touny et Goron sont partis en expédition sans qu'on sache où ni dans quel but. Elle ajoute qu'on s'attend à des arrestations pour ce soir, notamment à celle de M. de Testi.

Un dessous de cartes

Paris, 24 juin. — Serait-ce là le véritable dessous de l'affaire des documents, dessous resté encore mystérieux.

M. Goblet fait annoncer qu'il pose sa candidature à Amiens dans son ancienne circonscription, représentée, depuis les dernières élections, par M. Millevoye, le flétri d'avant-hier, ajoute la note opportuno-radicale.

Il serait piquant que la machination dont le pays s'est occupé quatre jours durant, n'eût d'autre cause que l'évincement d'un candidat boulangiste au profit d'un radical.

Voilà qui jetterait un jour tout nouveau sur cette ténébreuse affaire.

ESPIONNAGE ALLEMAND

L'emploi des pigeons

Un pigeon allemand aux marques explicites, « Von der Stein, Aaschen », a été capturé ces jours-ci à Salins (Jura).

Conformément au règlement, il a été tué et ses ailes transmises, comme pièces à conviction, au ministère de la guerre.

Son point d'attache était évidemment Aix-la-Chapelle (Aaschen) et il y retournait.

Maintenant, d'où venait-il et qui l'avait lâché en France ?

L'*Evénement* pense que ce pigeon a dû être lâché à Lyon. Arrivé dans la zone atmosphérique du Jura, le messager aérien s'est appesanti au milieu d'un air rendu plus humide par le voisinage des forêts bisontines et a dû se réfugier dans un colombier voisin.

Plusieurs fois déjà, les Allemands ont tenté de faire chez nous des lâchers clandestins de pigeons. Ils y attachent une très grande importance, car, en cas de guerre, ils pourraient, d'Allemagne, communiquer directement et rapidement avec leurs espions restés en France.

De 1873 à 1880, c'était l'agent technique colombophile de notre ministère de la guerre qui, lui-même, lâchait les pigeons d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, etc., en gares du Nord et de l'Est, ainsi qu'en province. Cet étranger naturalisé fut tardivement révoqué.

Puis vint l'affaire des 500 pigeons allemands « arrêtés » par M. Bordeire, commissaire central de St-Quentin.

En 1885, un lâcher de pigeons allemands eut lieu à Marmande (Lot-et-Garonne).

Une surveillance rigoureuse s'impose non-seulement en France, mais encore aux gares de chemins de fer de la frontière.

Le pigeon va être considéré comme un engin de guerre.

L'ÉTAT DES RÉCOLTES

Le *Journal officiel* plublie ce matin l'état supposé, au 15 juin, des récoltes en terre : blés d'hiver et de printemps, seigle, avoine, orge, vignes, pommes à cidre, betteraves à sucre, fourrages annuels, prairies artificielles, prairies naturelles et pommes de terre.

Il n'y a rien de changé aux chiffres que nous avons précédemment fait connaître; nous ne parlerons donc que des cultures sur lesquelles il n'avait pas été fourni de renseignements de cette nature.

Pour la vigne, 37 départements ont eu la note très bon, 29 bon, 2 assez bon, 4 passable et 2 médiocre; — pour les pommes à cidre, 5 départements ont très bon, 20 bon, 5 assez bon, 1 passable et 1 médiocre; — enfin, pour la betterave à sucre, 2 départements ont la note bon, 6 assez bon, 11 passable, 9 médiocre et 3 mauvais

Le fait est que les betteraves, dans la plupart des fermes de l'Oise et de Seine-et-Oise, ne sont guère plus grosses que des radis.

En somme, l'année est mauvaise, sauf pour la vigne; mais il faut craindre les orages et des pluies anormales qui, survenant en août, pourriraient le raisin au lieu de le nourrir.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 24 juin

Présidence de M. CASIMIR PÉRIER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Develle, entouré de MM. Robert Mitchel, Le Provost de Launay, de la Ferronnays, Groussel et Marius Martin, discute avec animation.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une rectification demandée par Mgr d'Hulst qui soulève l'irritation du centre.

LETTRES DE DÉMISSIONS

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai le reçu la lettre par laquelle M. Millevoye donne sa démission.

La lettre est lue au milieu de l'indifférence générale

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai également reçu de M. Albert Ferry, élu sénateur des Vosges, une lettre par laquelle il donne sa démission.

SECOURS CONTRE LES VICTIMES DES ORAGES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet l'ouverture, au ministère de l'agriculture, des crédits destinés à secourir les populations atteintes par les orages, la grêle et les inondations dans plusieurs départements.

Cette proposition est adopté à l'unanimité de 489 voix.

Les appontements de Pauillac

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de travaux à exécuter pour la construction sur la rive gauche de la Gironde à Pauillac d'un appontement public avec outillage, voie ferrée et annexe.

Après une longue discussion, le passage à la discussion des articles est adopté.

Les 5 articles du projet sont adoptés sans débat.

L'ensemble du projet est adopté.

L'AMNISTIE

M. C. DREYFUS. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie à tous les condamnés pour faits politiques, de grève et connexes.

Je demande l'urgence au nom de mes collègues et au mien ainsi que la discussion immédiate.

M. DUPUY. — Je ne m'oppose pas à l'urgence, mais si la Chambre la déclare, le gouvernement fera connaitre son avis absolument contraire à celui de la proposition. (Très bien, au centre.)

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

M. DREYFUS. — A l'heure qu'il est, il y a lieu de jeter sur certaines de nos agitations le voile de l'oubli. Je ne me souviens que de ceux qui ont été condamnés pour leurs doctrines sociales.

Un moment on a essayé de faire deux groupes dans le pays. Il faut tendre aujourd'hui la main aux égarés, à ceux qui ont été condamnés pour faits de grève, je fais appel à la clémence de la Chambre pour les deshérités. (Rumeurs).

M. CH. DUPUY. — Notre collègue nous demande de jeter un voile sur certaines condamnations politiques. Je me demande si ceux qu'on veut amnistier ont, eux aussi, oublié les causes qui les séparent de nous. (Très bien au centre.)

On fait appel à nos sentiments démocratiques; il y a un point où la solidarité doit s'arrêter. Il y a des hommes qui s'égarent, mais il y en a d'autres qui les égarent.

Les premiers peuvent être graciés et le seront, à l'occasion de la fête nationale: aux autres, il faut montrer le respect de la loi. (Très bien au centre). Le suffrage universel serait étonné de voir le législateur donner raison à ceux qui escomptent les amnisties périodiques.

M. DREYFUS. — Il y a une heure pour la justice, il y en a une aussi pour la pitié. (Sourires au centre.) Faute d'écouter la voix de la pitié, on risque de jeter un peuple dans les révolutions. (Vives clameurs au centre).

PROPOSITION DE M. LAVY

M. LAVY. — Je regrette que l'auteur de la proposition qui avait l'intention de venir en aide aux victimes sociales les ait oubliées.

Je propose la rédaction suivante : « L'amnistie est accordée pour tous faits de grève, politiques et connexes, que les tribunaux les ait ou non qualifiés de crime de droit commun». (Rumeurs au centre et à gauche.)

M. DREYFUS. — Vous voulez faire une manifestation. (Rire général.)

M. LAVY. — Si l'on considère que l'on doit être plein d'indulgence pour ceux que les lois sociales ont sacrifié, on a le droit d'être sévère pour ceux qui ont été toute leur vie des provocateurs.

Il faut être implacable pour ceux qui ont essayé dans un intérêt personnel de renverser la République. Je ne veux pas d'amnistie pour l'homme qui était encore hier derrière l'intrigue. Je ne voterai pas cette amnistie (très bien au centre.)

M. ROCHE. — Cet homme ne vous a rien demandé. (Rumeurs violentes.)

Rejet de la proposition Dreyfus

Votants 432, majorité absolue 227; pour, 115; contre, 337.

La proposition de M. Dreyfus est repoussée.

M. ROCHE. — Vive Rochefort... Il ne vous a pas amnistié. (Exclamations et rires ironiques au centre.)

L'ORDRE DU JOUR

M. MÉZIÈRES. — Je demande la mise en tête de l'ordre du jour de lundi du projet de loi sur les cadres et sur le rengagement des sous-officiers.

GÉNÉRAL LOIZILLON. — J'appuie la demande de M. Mézières.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le maintien de l'ordre du jour.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

Votants, 468 ; majorité absolue, 235 ; pour, 231, contre, 237.

Le maintien de l'ordre du jour est repoussé.

La demande de M. Mézières est *adoptée*.

Séance publique lundi à deux heures. La séance est levée à 6 heures 45.

La catastrophe du « Victoria »

Londres, 24 juin. — Le désastre du *Victoria* a pris les proportions d'une véritable calamité nationale. La reine a contremandé le bal de la cour qui était annoncé pour ce soir. Le lord-maire ouvrira une souscription en faveur des victimes. L'empereur d'Allemagne a télégraphié au duc d'Edimbourg l'expression de ses regrets ; le duc a remercié l'empereur au nom de la marine britannique.

Londres, 24 juin. — Une dépêche de l'amiral Markauv, datée de Tripoli-de-Syrie, le 23 juin, annonce que 262 hommes du *Victoria* ont été sauvés. Ce qui, avec les 34 officiers sauvés, porte le total des survivants à 296. Il y avait à bord 718 personnes, *le nombre des morts est donc de 422*.

Londres, 24 juin. — Ce matin, de bonne heure, les environs de l'Amirauté étaient encombrés d'une foule énorme, venue pour obtenir des renseignements sur l'accident du *Victoria*. Il y avait là un grand nombre de personnes parents ou amies du personnel du *Victoria*.

L'Amirauté a reçu de Tripoli, une liste complète des officiers et de tous les marins sauvés. Cette liste va être publiée dans la dernière édition des journaux de l'après-midi.

Les livres du bord sont naturellement perdus. On ne sait *rien de plus sur les causes du désastre*.

Les deux points sur lesquels on est fixé, c'est le fait que le *Victoria* a été presque coupé *en deux par le Camperdown* et que le *Victoria* a coulé après s'être retourné sur lui-même. C'est à cette dernière circonstance que l'on attribue la proportion énorme du personnel noyé.

Une dépêche de Malte annonce que la *Surprise* doit arriver cette nuit, dans ce port, ayant à bord le corps de l'amiral Tryon qui serait mort à bord du navire l'*Edimbourg*.

Ce qui prouverait que l'amiral, après avoir été englouti avec son navire, dût revenir à la surface de l'eau d'où il a été recueilli par les canots des autres navires.

Il est inutile de chercher à raconter l'émotion intense qui s'est emparée non seulement de tous les gens qui touchent à la marine, mais de la population anglaise.

La reine d'Angleterre a fait adresser des condoléances à lady Tryon pour laquelle une grande sympathie s'est révélée. Des souscriptions s'organisent pour secourir les familles des victimes. Le lord-maire a pris l'initiative d'un comité de secours. La reine lui a envoyé aujourd'hui sa souscription qui se monte à cent guinées.

Paris, 24 juin. — Le ministre de la marine a chargé le capitaine de vaisseau Leclerc, attaché naval à l'ambassade de France à Londres, de transmettre ses compliments de condoléance et l'expression de ses regrets au premier lord de l'Amirauté, à l'occasion de la perte du *Victoria* et des 400 hommes qui ont péri dans ce désastre.

UN DRAME DE LA FOLIE A PARIS

UNE MÈRE QUI SE TUE AVEC SON ENFANT

Paris, 24 juin. — Un triste et terrible drame a eu lieu, cette nuit, au n° 12 de la rue Folie-Regnault.

A cette adresse habitait une fille Fleschmard, âgée de 29 ans, qui vivait maritalement avec un ouvrier italien, du nom d'Albertini.

La fille Fleschmard, qui était mère d'un petit garçon, Georges, âgé de 6 ans, donnait depuis quelque temps des signes de déséquilibrement, et l'on craignait qu'elle ne mit fin à ses jours comme elle en avait, à plusieurs reprises, manifesté l'intention.

Or cette nuit, vers onze heures et demie, la fille Fleschmard, profitant de l'*absence de son amant, qui n'était* pas encore rentré, s'enfermait dans sa chambre avec son petit garçon.

Dans un accès de folie furieuse, elle saisissait un rasoir à l'aide duquel elle se coupait le poignet gauche.

Puis, se jetant sur son enfant, elle lui faisait, malgré ses prières et ses cris, subir la même mutilation.

La folle, qui perdit une grande quantité de sang, allumait alors un réchaud de charbon de bois pour s'asphyxier avec le pauvre petit.

Heureusement, Albertini survint sur ces entrefaites. Il les trouva sans connaissance. Mais un médecin fut aussitôt appelé, et grâce aux soins énergiques qu'il lui prodigua, *il put les rappeler à la vie*.

M. Leygonie, commissaire de police du quartier de la Roquette, *informé*, est venu *procéder aux constatations* dans la chambre où s'était déroulé ce drame, et qui était toute inondée de sang.

Il fit ensuite transporter la mère et l'enfant à l'hôpital Saint-Louis, où ils ont été admis d'urgence.

Leur état est des plus graves, surtout celui de la mère.

LA CONVENTION DOUANIÈRE

entre la France et la Russie

Un projet de convention douanière avec la Russie est actuellement soumis à la Chambre.

Cette convention reposerait sur les bases suivantes.

La France accorde à la Russie le *tarif minimum* sur les pétroles. Le droit sur l s pétroles est diminué de 50 o/o ; res huiles brutes payent aux cent kilos 9 francs, les raffinées 12 fr. 50. L'écart est donc de 3 fr.50. Ce prix correspond à un écart de 4 fr.20 d'après les anciennes bases d'évaluation. Les huiles lourdes payeront 9 francs, le droit étant diminué de 3 francs.

Dans ces conditions, le dégrèvement apparaitra, dans le commerce de détail, comme présentant pour les huiles d'éclairage une diminution certaine de 0 fr. 10 par litre. Tout un régime législatif nouveau établi, en vue de l'accroissement probable de la consommation, ajoute à ces dispositions principales celles qui sont nécessaires pour éviter la fraude et pour assurer la sécurité publique.

Dorénavant la réglementation en matière de pétroles, se fera non au poids, mais au volume. On détermine le degré d'inflammibilité qu'ils doi-

---

FEUILLETON DU 26 JUIN 1893. — N° 31

LE CRIME DE LA RUE CHANOINESSE

par Albert BIZOUARD

TROISIÈME PARTIE

Le testament

Sa main ne tremblait nullement lorsqu'il pénétra pour la seconde fois dans le logement de M. de Champgrand.

Avec un courage et un calme monstrueux, il commença son horrible besogne.

Au matin, son œuvre était terminée : le cadavre était coupé en morceaux.

Les membres, découverts quatre mois après dans les divers puits du quartier des halles, prouvent assez que l'assassin avait complètement réussi dans l'*exécution de son projet*.

Mais M. de Presmenil ne pouvait connaitre tous ces détails ; et, par une coïncidence bizarre, exceptionnelle unique, le juge d'instruction était amené à choisir comme auxiliaire l'assassin lui-même.

Beaudouin, le meurtrier, était chargé de retrouver l'auteur de son propre crime !

C'était-là, on l'avouera, une situation aussi invraisemblable que réelle.

Avec une habileté prodigieuse et en employant les moyens les plus simples, le camelot était parvenu à dissimuler son forfait. Il allait se créer un nouvel *avatar*, il s'était fait policier.

Loin de fuir après le meurtre de sa victime, il avait continué le cours de son existence, sans que l'observateur le plus scrupuleux eût pu remarquer le moindre changement.

Il avait eu la force de rester dans cette maison, de vivre, de dormir sous ce toit, à l'abri de ces murs, muets témoins de ce crime effroyable.

La conduite de Beaudouin n'avait donc pu alors éveiller aucun soupçon.

Ce fut avec une assurance inouïe et un réel empressement qu'il accepta de seconder M. de Presmenil, lorsque celui-ci lui en fit la proposition.

A partir de ce jour, toutes les facultés, toutes les pensées de l'assassin acquirent une intensité énorme et il n'eut plus qu'un but : dérouter la justice, s'assurer l'impunité.

Nous devons le dire, Beaudouin dans le rôle étrange qu'il allait jouer, trouvait un attrait vertigineux à braver ainsi la société et la guillotine.

Entre lui et le juge d'instruction, c'était un duel, un duel à mort qui allait s'engager ; mais, dès le début, M. de Presmenil avait une infériorité marquée. Beaudouin, en effet, n'était-il pas servi par les événements, et n'avait-il pas su captiver la confiance du magistrat avec un art et une audace sans pareils ?

Le meurtrier était arrivé ainsi à accumuler les soupçons sur l'officier de marine, se servant habilement des circonstances et groupant avec une intelligence machiavélique un faisceau de faits et de *témoignages* d'une valeur indéniable.

Au moment où le corps de la victime avait été découvert, c'est-à-dire plus de trois mois après le crime, Beaudouin avait songé à quitter la rue Chanoinesse, et il avait déjà fait part de ses intentions au propriétaire.

Dès la nuit du 25 mai, il avait tracé son plan. Il savait que Gaston de Merville quittait la France, et, en attendant le moment où il pourrait en faire autant, il avait mis aussitôt le temps à profit pour gagner le plus d'argent possible et se trouver prêt à toute éventualité.

Ses préparatifs étaient faits ; il espérait avant peu avoir les fonds nécessaires pour passer à l'étranger. Ce fut donc pour lui un coup de fortune d'être appelé à seconder M. de Presmenil ; car de cette façon, il pourrait suivre pas à pas les progrès de l'instruction, entraver cette dernière au besoin et enfin choisir l'heure propice à sa fuite.

De son côté, en dehors de la mission sociale qu'il avait à remplir, le magistrat s'était passionné pour cette affaire qui devait servir ses intérêts de cœur et son ambition.

Le juge et l'assassin, doués tous deux d'aptitudes presque égales, l'un pour découvrir la vérité, l'autre pour la cacher, allaient donc, chacun de son côté, livrer une terrible bataille dont le gain était douteux.

On comprendra maintenant avec quelle ardeur désespérée M. de Presmenil et Beaudouin, mus par des sentiments si opposés, devaient lutter ensemble d'efforts et de ténacité.

Après avoir soumis la photographie de l'officier de marine à la femme Pluchet, au cocher de fiacre et à l'indicateur de la sûreté le magistrat devant la triple affirmation qu'il avait reçue, ne pouvait plus douter que Gaston de Merville ne fût bien le visiteur qui s'était présenté le 25 mai, dans la soirée, chez le vieillard de la rue Chanoinesse.

La certitude de cette visite acquise, il restait à découvrir à tout prix quel avait pu être l'objet de cette visite.

Pour élucider ce point important et éviter toute lenteur, M. de Presmenil, avant d'envoyer une commission rogatoire au delà des mers, résolut de s'assurer immédiatement auprès de mademoiselle de Champgrand si elle ne pourrait lui fournir d'utiles renseignements capables de réduire à néant les graves présomptions qui pesaient sur Gaston.

Il se rendit donc aussitôt rue de Varennes. La comtesse de Meyrins et sa fille étaient absentes ; la jeune institutrice seule se trouvait à l'hôtel.

Cette circonstance favorisait les intentions du magistrat, car il allait pouvoir causer sans témoin avec Andrée.

Avant l'entrée de M. de Presmenil dans le grand salon que nous connaissons, la pauvre fille se laissait aller à une douce rêverie.

Elle songeait à l'absent et, avec la foi de l'amour violent et sincère, elle excusait le long silence que son fiancé gardait envers elle, bien convaincue que ce silence devait être indépendant de la volonté de Gaston.

Depuis près de deux heures elle pensait en toute liberté à l'élu de son cœur, elle s'enivrait de souvenirs. Les épreuves qu'elle traversait — loin d'amoindrir ou d'étouffer son amour — ne faisaient que raviver et fortifier sa passion.

La vie lui apparaissait sous les plus riantes couleurs ; tout en elle lui criait que M. de Merville ne pouvait être parjure, et pour la première fois depuis longtemps elle n'avait éprouvé semblable confiance dans l'avenir, joie aussi vive dans le présent.

Ce fut sur ces entrefaites, que M. de Presmenil se présenta. Andrée alla à lui comme au-devant d'un ami. Lucien n'était-il pas, en effet, pour elle aussi bon, aussi délicat que dévoué ?

La jeune fille s'était sentie, en outre, vivement attirée vers le magistrat depuis le jour où ce dernier lui avait appris les circonstances ayant précédé le départ de l'officier de marine.

Quelques fugitives qu'eussent été les relations des deux hommes, c'était pour l'institutrice un lien, un titre nouveau qui la rapprochait de M. de Presmenil.

Le juge d'instructton répondit à l'accueil empressé qu'il reçut et se hâta d'engager la conversation avant le retour de la comtesse de Meyrins et de sa fille.

— Mon Dieu, mademoiselle, dit-il, tout en regrettant l'absence de vos amies, je me félicite de vous trouver seule, car, je ne vous le cacherai pas, j'ai besoin d'avoir avec vous un entretien... assez délicat.

— En vérité, vous m'intriguez, monsieur, répondit Andrée en fixant ses beaux yeux sur ceux de son inserlocuteur ; je suis à vos ordres, ajouta-t-elle. De quoi s'agit-il ?

— Ma profession, vous le savez, mademoiselle, m'oblige à être un peu inquisiteur. Ne vous effrayez donc pas, je vous en prie, mais l'ami et le juge doivent vous poser certaines questions, et, au nom de l'un et de l'autre, je vous demande de n'apporter aucune restriction à vos réponses. En ce moment c'est l'ami seul qui va vous interroger : je fais appel à votre entière franchise.

— A vous, moins encore qu'à tout autre, monsieur, je ne saurais mentir ; vous pouvez compter sur ma sincérité absolue.

Le magistrat avait profité de ce préambule pour user d'un moyen bien connu de ses collègues; il s'était assis en tournant le dos au jour, tandis que la jeune fille prenait place devant lui. De cette façon le visage d'Andrée se trouvait en pleine lumière, et il était facile de suivre la moindre altération de ses traits et ses plus petits jeux de physionomie.

M. de Presmenil commença :

— Je me vois contraint, mademoiselle, de revenir sur des faits douloureux pour vous ; mais il est de la plus grande importance que je sache pertinemment si, à votre connaissance et ainsi que vous l'avez déjà déclaré, M. de Champgrand, votre oncle, ne possédait aucune relation à Paris ou en province.

— Mon père, car je veux toujours garder ce nom à celui qui m'a élevée, mon père, dis-je, ne connaissait absolument personne à Paris et ne recevait aucune visite.

— Ne lui auriez-vous jamais entendu parler d'une dame de Rieussac ?

— Non, monsieur, jamais, répondit Andrée étonnée.

— Et, reprit le juge après un moment de silence, saviez-vous que votre oncle connût M. Gaston de Merville ?

A cette question, une rougeur subite empourpra le front et les joues de la jeune fille.

— M. Gaston de Merville ? murmura-t-elle.

— Oui, mademoiselle, pourriez-vous me dire la nature des rapports d'intérêt ou d'amitié qui ont pu exister entre votre oncle et le parrain de mademoiselle de Meyrins ?

Le juge suivait attentivement sur le visage d'Andrée l'effet des paroles qu'il venait de prononcer.

Les traits de la pauvre enfant exprimaient un étonnement mêlé de crainte.

— Monsieur, reprit-elle, je puis vous affirmer que mon père ne connaissait nullement M. de Merville, et que ni l'un ni l'autre ne se sont jamais vus.

— C'est une erreur, mademoiselle, car, aujourd'hui, il est établi d'une manière irréfutable que, le 25 mai dernier, entre huit et neuf heures du soir, votre oncle a eu un entretien fort animé avec M. de Merville qui s'était rendu rue Chanoinesse. Je vous en prie, mademoiselle, faites appel à vos souvenirs et aidez-moi à pénétrer la cause de cette entrevue, car ce point est excessivement grave. M. de Merville est la dernière personne que votre oncle ait vue avant sa mort. Or, l'instruction doit rechercher le mobile qui a conduit l'officier de marine chez M. de Champgrand la veille du jour où *ils ont disparu inopinément l'un et l'autre*.

(*A suivre.*) ALBERT BIZOUARD.